



Paris le 18 juillet 2024

A la suite d'une première étude publiée en mai 2021 qui proposait un « état des lieux d'avant crise sanitaire » du marché des locations saisonnières (type Airbnb, aussi appelées « meublés de tourisme ») en Ile-de-France, L'Institut Paris Region publie à la veille de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 une nouvelle carte thématique régionale montrant les :

## Dernières évolutions des locations saisonnières en Île-de-France

### Etat des lieux à mai 2024

Ce travail s'appuie sur une exploitation de la base « Inside Airbnb », qui propose des extractions exhaustives (par méthode de « scraping ») des annonces du site spécialisé Airbnb à différentes dates pour l'ensemble de l'Ile-de-France.

Ces nouvelles données illustrent bien la reprise progressive du secteur après la crise sanitaire et confirment les évolutions structurelles déjà identifiées dans notre précédente étude, notamment la diffusion des annonces en dehors de Paris, dans un contexte de renforcement de la régulation communale.

Ces données montrent également l'impact majeur que peut avoir un événement international comme les JOP sur l'offre de locations saisonnières sur l'ensemble du territoire francilien. Cependant, le surcroît d'annonces identifié à la veille des JOP entraînera-t-il une migration durable d'une partie du parc de logements vers une exploitation annuelle en location saisonnière ?

- **Une explosion historique du nombre de locations saisonnières à la veille des JOP**

Le constat est fait d'un triplement des annonces depuis fin 2021 et même d'une progression de près de 50% entre le début de l'année (février et mai), bien au-delà de l'effet de saisonnalité, avec l'approche des JOP qui se fait sentir. Cette progression concerne tous les territoires, notamment Paris où les annonces repartent à la hausse.

- **Une diffusion du marché**

L'offre de locations saisonnières tend à se développer en petite et grande couronne. Paris ne pèse dorénavant que pour la moitié des annonces en 2024 (contre 70% en 2018) alors que les Hauts-de-Seine (92) sont passés de 9 à 13% des annonces et la Seine Saint-Denis (93) de 5 à 11%.

- **La seule offre d'hébergement touristique pour un grand nombre de communes franciliennes**

Si ce phénomène affecte l'évolution du parc accessible aux Franciliens en cœur d'agglomération, il faut préciser que dans 778 communes franciliennes (61%), les locations saisonnières constituent la seule offre d'hébergement touristique. Ceci plaide pour des politiques de régulation différenciées selon les territoires d'Ile-de-France.

- **Une régulation qui se met progressivement en place**

Mi-2024, 66 communes franciliennes avaient mis en place une télédéclaration préalable obligatoire des locations saisonnières et 46 communes des mesures de compensation plus ou moins strictes.

**L'analyse détaillée**  
**infographies et carte**  
**ICI**

Contact presse : Sandrine Kocki 01 77 49 75 78 / 06 07 05 92 20  
[www.institutparisregion.fr](http://www.institutparisregion.fr)